



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte

PÉTITION à Andrey Shved, Procureur général de la République du Bélarus à l'occasion du Vendredi saint 2022

Bélarus : liberté pour les prisonniers et prisonnières politiques

Monsieur le Procureur général,

Alerté(e) par l'ACAT-Suisse (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), affiliée à la FIACAT (ONG internationale avec statut consultatif auprès des Nations-Unies), je tiens à vous exprimer ma profonde préoccupation face aux graves violations des droits humains commises au Bélarus. Je suis particulièrement alarmé(e) face aux violations des droits de milliers de militants d'opposition, de journalistes, de blogueurs et de manifestants pacifiques, ainsi que de simples passants pendant les manifestations qui ont suivi les résultats largement contestés de l'élection présidentielle du 9 août 2020.

Je suis profondément préoccupé(e), en particulier, par l'emprisonnement du chauffeur de taxi VIACHASLAU RAHASHCHUK, qui souffre de problèmes de santé graves occasionnés par les actes de torture et les autres mauvais traitements qu'il a subis en détention.

Le 10 août 2020, il a été violemment et arbitrairement arrêté par au moins cinq policiers alors qu'il se promenait avec sa sœur et le fils de 12 ans de celle-ci à Pinsk. Le 11 août, l'un des compagnons de cellule de Rahashchuk a informé sa mère que son fils avait été roué de coups par des agents pénitentiaires et blessé à la tête et à la colonne vertébrale. Sa famille a demandé à maintes reprises, en vain, qu'il soit examiné par un médecin indépendant, et il ne reçoit toujours pas les soins médicaux dont il a besoin de toute urgence. Le 30 avril 2021, Viachaslau Rahashchuk a été condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire en vertu de l'article 293, partie 2, du Code pénal bélarussien (« Participation à des troubles de masse »). Lors de son audience d'appel du 6 juillet, sa peine a été confirmée.

Je suis également préoccupé(e) face à l'emprisonnement à plusieurs reprises d'ALIAXSANDR KAZLIANKA, militant et membre du Syndicat libre de Brest.

Le 2 mars 2021, il a à nouveau été arrêté et son domicile a été fouillé. Des accusations ont été portées contre lui au titre de l'article 342 (« Organisation d'actions de groupes en grave violation de l'ordre public ou participation à de telles actions ») et de l'article 285 (« Mise en place d'organisations criminelles ou participation à de telles organisations »). La première de ces accusations concernait un barrage routier de 2018 mis en place pour protester contre la construction d'une usine de production de batteries. Cependant, selon des sources fiables, il n'avait même pas participé à cette manifestation. Aliaksandr Kazlianka est actuellement détenu au Centre de détention provisoire no. 1, dans des conditions particulièrement sévères.

Au vu de ce qui précède, je vous demande instamment, Monsieur le Procureur général :

1. conformément aux obligations de votre pays au titre du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, d'ordonner la **libération immédiate et inconditionnelle de Viachaslau Rahashchuk et d'Aliaksandr Kazlianka**, étant donné qu'ils ont été détenus uniquement pour avoir exercé leur droit d'exprimer librement et pacifiquement leurs opinions, d'abandonner les charges à leur encontre et de garantir leur droit à un recours pour poursuites pénales infondées ;
2. de respecter les obligations internationales de votre pays au titre de la **Convention des Nations-Unies contre la torture** et d'engager sans délai des **enquêtes indépendantes et impartiales au sujet des allégations d'actes de torture** et d'autres mauvais traitements à l'encontre de Viachaslau Rahashchuk ;
3. d'ordonner la **libération de tous les autres prisonniers politiques** et de toutes les personnes détenues pour l'exercice de leur droit à la liberté de réunion pacifique pendant la période post-électorale au Bélarus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma haute considération.

	Prénom, nom	Adresse	Signature
1.			
2.			

Signatures supplémentaires au verso

	Prénom, nom	Adresse	Signature
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			



signer en ligne
ou
télécharger des feuilles de pétition

Signer :

Toute personne peut signer cette pétition indépendamment de son âge, de sa nationalité et de son domicile. Une seule signature par liste est également possible !

Renvoyer :

Jusqu'au 10 mai 2022 à : ACAT-Suisse, « Vendredi saint », Speichergasse 29, CH-3011 Berne.

Infos :

www.acat.ch

Un grand merci de votre engagement !

